



COMPTE RENDU DE RÉUNION DE COMITÉ DE QUARTIERS

SECTEUR 8 – CASTELL BÉAR

DU MERCREDI 17 MAI 2023

Référents du quartier :

- Monsieur ALBINET Gilbert
- Madame FONTENEAUD Monique
- Monsieur GALANO Jean-Michel
- Madame GALANO Nicole

Circulation, voirie et sécurité

- **Un habitant demande s'il serait envisageable de tracer une ligne continue dans la zone du laboratoire Arago à la sortie de la ville ?**

Monsieur le Maire explique que, s'agissant d'une route départementale, la ville n'a pas la compétence réglementaire pour le faire. En revanche, la demande de marquage sera transmise au département.

- **Un administré dénonce l'attitude des motards qui doublent et roulent trop vite sur la départementale. Il demande la mise en place d'un ralentisseur.**

Monsieur le Maire explique que la gendarmerie est informée de cette pratique et met en place des contrôles réguliers. Il sera demandé à la gendarmerie d'accroître sa vigilance et d'augmenter les contrôles avec la haute saison. Il rappelle que la pose d'un ralentisseur est coûteuse et que les ralentisseurs n'ont pas d'effet sur les motards, qui peuvent les éviter.

- **Un habitant demande la pose d'un miroir au croisement de la route nationale et l'accès à Castell Béar et du Catalan pour sécuriser la circulation.**

Monsieur le Maire rappelle la présence d'un panneau « cédez-le-passage ». Concernant la pose du miroir, la question sera étudiée avec les services techniques afin d'optimiser son emplacement.

- **Un habitant demande s'il serait possible de déplacer le panneau d'entrée de ville afin de le positionner après la deuxième sortie de la résidence Castell Béar. Il demande également que le panneau de signalisation qui est couché à la sortie de la ville soit redressé.**

Monsieur le Maire indique qu'il va missionner les services techniques pour étudier le déplacement du panneau mais qu'il n'est pas certain que la vitesse des automobilistes et motards réduira pour autant. Le second panneau sera redressé.

- **Un habitant demande s'il est possible de prévoir la réfection de la rue Jean REDE ?**

Monsieur le Maire répond que c'est une rue privée, donc la ville n'a pas la compétence réglementaire pour l'entretenir.

Entretien des espaces et débroussaillage

- **Un administré demande s'il est possible de rappeler la réglementation aux habitants ?**

Le Maire rappelle que toute parcelle située à la fois en zone U et à moins de 200 mètres d'une forêt (ou lande, garrigue) doit être débroussaillée dans son intégralité par son propriétaire, et ce, même si elle n'est actuellement pas construite.

Dans tous les autres cas, l'OLD (obligation légale de débroussaillage) ne s'impose pas au propriétaire de la parcelle mais bien aux propriétaires de constructions, qui doivent procéder au débroussaillage sur une distance de 50 mètres autour, même si la zone à débroussailler se situe sur la propriété du voisin.

Pour connaître le classement d'une zone, il faut se référer au Plan Local d'Urbanisme (PLU).

- **Un habitant indique qu'il faudrait prévoir l'entretien et la mise en sécurité du sentier du Littoral au niveau du troc Pinel et demande à qui cela doit être signalé.**

Monsieur le Maire explique que c'est la Communauté de Communes Albères Côte-Vermeille Illibéris (CCACVI) qui a la charge de l'entretien des sentiers de randonnées sur tout le territoire. La Mairie se charge de faire remonter l'information.

Stationnement camping-cars

- **Un administré signale que plusieurs camping-cars stationnent et campent à la station d'épuration.**

Monsieur le Maire rappelle que le camping sauvage est interdit.

Il indique également qu'un arrêté sera pris pour interdire l'accès aux routes non goudronnées des massifs forestiers sauf pour les ayants droit. Il va demander un passage plus régulier de la police municipale afin de verbaliser. Il indique que sur ces chemins d'accès, il n'est pas possible de mettre une potence car les vigneronnes ne pourraient pas passer non plus et ils ont besoin d'accéder à leurs vignes.

Travaux de la Baillaury

M. le Maire fait état de l'avancée des travaux. La partie de la passerelle vers la mer est presque terminée. Le parement des murs est achevé. Des structures de fer permettront aux végétaux de grimper. Trois fresques ont été peintes. Des structures (bancs, pupitres) seront mises en place pour informer et sensibiliser le public sur la faune et la flore locales. Les travaux seront achevés à la fin de l'année, suivi d'un temps de végétalisation.

Restriction d'eau

- **Un habitant demande quelles sont les mesures qui seront prises en matière de restriction d'eau ?**

M. le Maire explique qu'à la suite d'un fort déficit de pluie, le département est en état d'alerte renforcée par arrêté préfectoral. 16 communes sont menacées de coupures d'eau cet été. La situation est gravissime.

Il ajoute que jusqu'à maintenant, les restrictions n'ont été que peu respectées. Aujourd'hui des sanctions seront appliquées. La DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Occitanie) va effectuer des contrôles.

Une communication sur les restrictions et usages de l'eau sera faite et sera transmise à la population. Un plan d'économie d'eau va être mis en place à l'échelle communale. L'objectif est d'éviter d'interdire l'arrosage pour les agriculteurs et les vigneron. Quelques dérogations pourront être mises en place avec l'accord du préfet. Monsieur le Maire a pris un arrêté autorisant l'arrosage des potagers familiaux deux jours par semaine, les mercredis et samedis de 20h à 2h du matin.

La commune n'arrose plus les stades, les fontaines sont coupées. Au Port, l'eau est seulement autorisée pour la capitainerie. Les fleurs ne sont plus arrosées, les trottoirs sont lavés avec une laveuse à récupérateur d'eau usée. Les stations de lavage sont contraintes de recycler l'eau.

La ville travaille sur des innovations, comme la désalinisation, la récupération des eaux de la station d'épuration pour l'arrosage, installation de mousseurs sur les robinets.

Aménagement de l'espace Méditerranée

M. le Maire indique que le parking Méditerranée sera rénové après la Fête des vendanges et une mise en concurrence sera lancée pour déterminer les occupations autorisées.

Le jardin d'enfants va être déplacé, un îlot de fraîcheur va être créé, ainsi qu'une passerelle sur le pont pour élargir le trottoir.

Actuellement, on recense environ 400 plongées par jour, ce qui est trop important pour la surface actuelle de la réserve. Il faudra étendre celle-ci du Cap Bear jusqu'au Cap Cerbère et mieux répartir les spots de plongée, afin de limiter la concentration de fréquentation.

Le Passais va faire l'objet de travaux de remise en état, mais sa réfection complète nécessitera une enquête environnementale, c'est donc un projet de long terme.

Du retard a été pris dans l'aménagement du local au port pour l'entreprise Plastic@sea, en raison de la nécessité de dévier une ligne électrique. Mais le souhait de la ville est de conserver sur son territoire cette entreprise qui va investir plusieurs centaines de milliers d'euros pour se développer. Un partenariat avec le laboratoire Arago va être lancé pour la prise d'eau.

Projet SNCF

M. le Maire annonce un grand projet de revitalisation de l'entrée de ville : ce semestre, la ville va faire l'acquisition du parking de la gare auprès de la SNCF, pour un montant de 600 000 euros.

Cela permettra à la ville de réaménager le parking et le parvis de la gare en pôle multimodal (train, bus, covoiturage...etc.) et de créer un « tiers lieu » sur le site des anciennes caves Bartissol. L'objectif est de mêler les univers associatif et culturel avec un pôle d'économie bleue : ce site comprendra des salles mises à disposition des associations, une médiathèque, ainsi qu'une pépinière d'entreprises spécialisées dans l'écologie marine, comme l'entreprise Plastic@Sea. La viticulture étant en perte de vitesse, il est important pour la ville de favoriser le développement d'industries nouvelles en lien avec son territoire. Ce projet suscitera la création de près de 40 emplois.

Ce projet complexe de 10 millions d'euros sera largement subventionné, notamment par la région dans le cadre du dispositif « 1001 gares ».

A l'heure actuelle, le projet est en cours de lancement avec la SNCF, mais il existe de nombreuses contraintes techniques en raison de la proximité de voies ferroviaires, qui vont nécessiter le recrutement d'un bureau d'études spécialisé.

Autres remarques

- Un habitant remercie Monsieur le Maire pour la navette municipale qui entre dans la résidence Castell Béar pour prendre les résidents.

**Pour toutes autres demandes, n'hésitez pas à contacter
le service vie citoyenne au 04 68 88 78 06 ou à nous écrire par mail :
viemocitoyenne@banyuls-sur-mer.com**